

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 5 avril 2014

Présents :

Franck RAYNAL – Sylvie TRAUTMANN – Éric MARTIN – Dominique POUSTYNNIKOFF – Benoît RAUTUREAU – Irène MONLUN – Stéphane MARI – Aurélie DI CAMILLO – Benoît GRANGE – Gladys THIEBAULT – Emmanuel MAGES – Fathiha BOUAKKAOUI – François SZTARK – Patricia GAU – Jérémie LANDREAU – Zeineb LOUCINI – Guy BENEYTOU – Pascale PAVONE – Gilles CAPOT – Marie-Céline LAFARIE – Naji YAHMDI – Jean-Luc BOSC – Caroline VION – Didier BROUSSARD – Isabelle DULAURENS – Jean-Pierre BERTHOMIEUX – Nathalie MAGNIER – Jean-François BOLZEC – Laurence MENEZO – Laurent DESPLAT – Karine PERES – Pierrick LAGARRIGUE – Delila NAKIB – Maxime MARROT – Jean-Jacques BENOÎT – Anne-Marie TOURNEPICHE – Gérard DUBOS – Dany DEBAULIEU – Charles ZAÏTER – Laure CURVALE – Didier SARRAT – Samira EL KHADIR – Jean-Louis HAURIE – Dominique DUMONT – Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Sylvie TRAUTMANN

aff n° DEL2014_089 : Élection du maire

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-15, L. 2121-17 et L. 2122-1 à L. 2122-17,

Considérant que le Conseil Municipal a procédé à la désignation de Mme Sylvie TRAUTMANN en qualité de secrétaire de séance,

Considérant que sous la présidence de Mme Irène MONLUN, doyenne d'âge, les conditions de quorum étant remplies, il est procédé au vote au scrutin secret pour l'élection du Maire, la candidature de M. Franck RAYNAL ayant été recueillie à cette fonction,

Considérant que Mme Samira EL KHADIR et M. Maxime MARROT, assesseurs, constituent le bureau de vote,

Considérant qu'à l'appel de leur nom, chaque conseiller municipal procède au vote,

Considérant qu'à l'issue du dépouillement, les résultats de l'élection du Maire sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 45
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 11
- nombre de suffrages exprimés : 34
- majorité absolue : 18

Considérant que M. Franck RAYNAL a obtenu trente quatre (34) voix.

M. Franck RAYNAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Maire de la commune de Pessac.

La séance est levée à 12h00